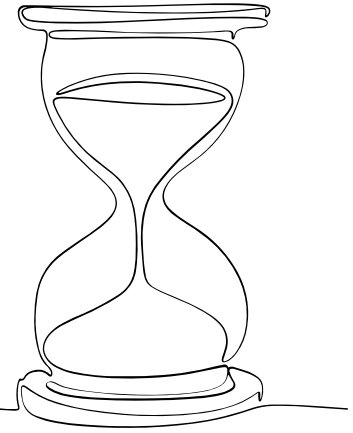


Aujourd'hui plus que jamais, investir dans la santé mondiale est un impératif de droits humains



INTRODUCTION

Le monde entier connaît une érosion des droits humains, une escalade des conflits, une montée des tendances antidémocratiques et de la désinformation, un recul des espaces civiques et une aggravation des inégalités. Aujourd'hui plus que jamais, le Canada doit intensifier ses efforts et soutenir les droits humains par des investissements en santé mondiale et en développement international.

Le Canada est depuis longtemps un ardent défenseur de la santé et des droits humains et l'un [des principaux pays donateurs du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme](#) (le « Fonds mondial ») – le [principal fournisseur mondial multilatéral](#) de subventions en santé mondiale pour mettre fin au VIH, à la tuberculose (TB) et au paludisme en tant que menaces à la santé publique dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI). Répondre à ces trois maladies n'est [pas qu'une simple question de santé publique](#); c'est une lutte pour [l'égalité, pour la dignité humaine](#) et pour un accès à la santé et au bien-être qui ne dépende pas de l'identité ou de l'origine. Cela est étroitement lié à d'autres efforts internationaux pour la paix, la sécurité, l'éducation, la nutrition, la résilience climatique et la prospérité pour tou-te-s.

Il faut maintenant continuer à investir de manière ambitieuse dans le Fonds mondial et dans d'autres mécanismes similaires de financement de la santé mondiale (p. ex. Gavi, l'Alliance du vaccin; ONUSIDA - le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; et l'Organisation mondiale de la Santé), en particulier au moment où d'autres pays retirent ou réduisent leur soutien.

L'investissement dans la santé mondiale correspond aux [engagements pris par le Canada pour atteindre les Objectifs de développement durable \(ODD\) à l'horizon 2030](#) en répondant à l'inégalité des genres et aux disparités de santé et en promouvant les droits humains. Ces investissements reflètent également les attentes des Canadien-nes et les valeurs fondamentales du pays. Selon le [sondage national de 2023](#) de Coopération Canada, **77 % des Canadien-nes considèrent important de maintenir la tradition canadienne de soutien aux pays dans le besoin, et 81 % sont favorables à ce que le Canada fournisse une aide publique au développement (APD)**. Or l'architecture financière mondiale pour la santé et le développement est gravement menacée et des progrès durement obtenus sont en péril.

Le manque de ressources des mécanismes de financement de la santé mondiale comme le Fonds mondial se répercute particulièrement sur les communautés les plus marginalisées. Les personnes les plus vulnérables au VIH et à la criminalisation (notamment les personnes LGBTQ+, les personnes qui utilisent des drogues, les travailleuse(-eur)s du sexe, les migrant-es, les détenu-es et les personnes noires et autochtones) sont menacées, si les États ne s'engagent pas à les soutenir. **Le Canada doit considérer les investissements dans la santé mondiale comme un puissant outil pour défendre les droits humains et l'égalité et pour susciter des changements systémiques qui favoriseront des sociétés plus fortes, plus sûres, plus saines, plus résilientes, plus équitables et plus prospères pour tou-te-s.**

Investir dans la santé mondiale est essentiel pour protéger le droit à la santé, que tous les États ont le [devoir](#) de respecter. En tant que signataire du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), le Canada est [tenu](#) de respecter ses obligations en matière de santé mondiale par des programmes d'aide et de coopération internationales, y compris des investissements et un soutien économique aux PRFI. **Investir dans la santé mondiale, c'est soutenir la justice en santé. Cet impératif fondé sur les droits transcende les frontières et nécessite une action collective, dans les États-nations et entre eux, pour mettre en œuvre les cadres, les conventions, les déclarations et les documents finaux des Nations Unies adoptés à l'échelon international.**

À l'approche de la huitième reconstitution des ressources du Fonds mondial et de l'échéance de l'Objectif de développement durable à l'horizon 2030 pour mettre fin au sida, à la TB et au paludisme, **le moment est venu pour le Canada de démontrer un leadership solide en matière de santé mondiale et de droits humains dans l'arène internationale. Nous pouvons accomplir cela en renouvelant nos engagements à la santé mondiale et en investissant dans des mécanismes de financement de la santé mondiale aux paliers international, bilatéral et national.**

Priorités d'action

Afin de soutenir efficacement la santé mondiale et les droits humains, le Canada doit s'engager à un financement dédié, à un vigoureux leadership et à des mesures claires et cohérentes. Le Canada doit :

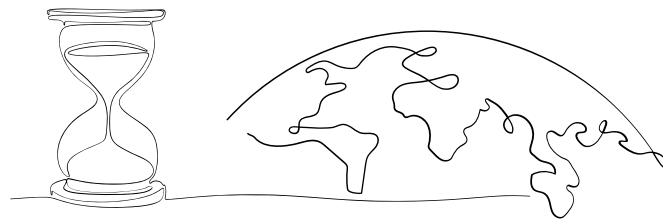
- **Augmenter** son investissement dans le Fonds mondial pour l'aider à atteindre son objectif de reconstitution de 18 milliards de dollars US, et **démontrer** son engagement à la justice et à la solidarité en matière de santé mondiale;
- **Investir** dans les organismes canadiens de santé et de droits humains qui fournissent une assistance technique essentielle et un soutien de première ligne aux communautés, aux partenaires de la société civile et aux gouvernements du monde entier, et les soutenir activement;
- **Adopter** une approche résolument fondée sur les droits humains et tenant réellement compte du lien profond entre la santé mondiale et les droits humains, dans les réponses canadiennes au VIH, à la TB et au paludisme à l'échelle mondiale;
- **Engager de manière significative** les populations clés et vulnérables qui sont affectées par le VIH, la TB et le paludisme, dans le monde, et prioriser leur voix en investissant dans des initiatives et mécanismes de financement pour la santé mondiale;
- **Réitérer** son engagement à l'égard de sa Politique d'aide internationale féministe et **miser** sur celle-ci pour accentuer le point de mire sur la dignité humaine, les droits humains et l'égalité des genres dans l'ensemble de sa politique étrangère.

FAITS ET CHIFFRES

Investir dans la santé mondiale est essentiel pour protéger les droits humains des personnes les plus vulnérables aux maladies infectieuses comme le VIH. Vu les liens clairs entre la criminalisation, le risque de VIH et l'augmentation du nombre de cas de VIH, le Canada doit s'engager à protéger et à promouvoir les droits humains des populations suivantes, qui ont un risque accru de criminalisation, et par conséquent, de moins bons résultats de santé :

- **Personnes LGBTQ+ :** En 2025, [65 pays](#) criminalisent encore les relations sexuelles entre personnes du même sexe et 12 imposent la peine de mort dans certaines circonstances. Dans les États où des lois anti-gais sont en vigueur, les personnes LGBTQ+ ont un risque accru de transmission du VIH, car ces lois punitives les éloignent des services efficaces de prévention, de traitement et de soins. Cette stigmatisation et cette criminalisation compromettent la santé et le bien-être des communautés LGBTQ+ et alimentent l'épidémie du VIH en général, en créant des obstacles au dépistage, aux traitements et aux soins.
- **Personnes qui utilisent des drogues :** Les personnes qui utilisent des drogues (PUD) sont l'un des groupes [les plus à risque](#) de contracter le VIH. En 2023, la prévalence médiane du VIH chez les personnes qui s'injectent des drogues était de [5 %](#), à l'échelle mondiale – un taux nettement supérieur à celui dans la population âgée de 15 à 49 ans, qui était estimé à 0,7 %. Les lois sur le contrôle des drogues et les pratiques répressives des forces de l'ordre peuvent [dissuader des PUD](#) de demander des traitements et des services liés au VIH ou d'y recourir, vu la crainte de criminalisation et/ou de sanctions. De fait, [17 %](#) des personnes qui s'injectent des drogues ont évité de recourir à des services de santé, en 2023, en raison de la stigmatisation et de la discrimination. Malgré leur risque accru de contracter le VIH, les PUD rencontrent d'importants obstacles dans l'accès aux soins.
- **Personnes vivant avec le VIH :** Dans plusieurs pays, on criminalise des personnes pour la non-divulgence de leur statut VIH avant un rapport sexuel, pour l'exposition potentielle d'autres personnes au VIH ou pour des allégations de transmission du VIH à un-e partenaire sexuel-le. Plusieurs de ces lois ne correspondent pas à une réelle compréhension [des risques et préjudices liés au VIH](#) et elles [utilisent mal la science](#) afin de punir des personnes vivant avec le VIH. La criminalisation du VIH [a un impact négatif](#) sur la santé et le bien-être des personnes vivant avec le VIH, car elle les prive de traitements et de services cruciaux; la crainte de la criminalisation peut même dissuader des personnes de se [faire dépister pour le VIH](#). Par conséquent, la criminalisation de la non-divulgence du VIH, de sa transmission ou de l'exposition à celui-ci est carrément [en contradiction](#) avec les objectifs de santé publique et les pratiques exemplaires internationales.
- **Travailleuse(-eur)s du sexe :** [Les recherches](#) indiquent systématiquement que les lois qui criminalisent le travail du sexe (y compris les clients et les tiers) ont un impact négatif sur la santé et la sécurité des travailleuse(-eur)s du sexe, y compris sur leur risque de contracter le VIH ou de le transmettre. En 2019, les travailleuses du sexe à l'échelle mondiale avaient [un risque 30 fois plus grand](#) que les femmes en général de contracter le VIH, principalement en raison des lois, politiques et pratiques punitives qui criminalisent le travail du sexe. De plus, selon une [étude de 2015](#) sur le VIH chez les travailleuses du sexe, la décriminalisation du travail du sexe dans tous les contextes permettrait de prévenir de 33 à 46 % des nouvelles infections par le VIH au cours de la prochaine décennie.

- **Prestataires de services liés au VIH :** La présence de lois qui entravent ou interdisent la prestation de services pour prévenir le VIH ou faciliter l'accès à des traitements, à des soins et à d'autres interventions efficaces augmente considérablement le risque de transmission du VIH. Par exemple, en Ontario, la Loi de 2024 sur les soins communautaires et le rétablissement en milieu communautaire ajoute [d'importants obstacles](#) à la mise en place et au fonctionnement des sites de consommation supervisée (SCS), qui fournissent des services essentiels de réduction des méfaits et de prévention du VIH. La fermeture de SCS et d'autres services de réduction des méfaits prive des personnes de services essentiels qui réduisent le risque de transmission du VIH. De tels changements de politiques sont de plus en plus répandus, dans le monde, et aggravent l'impact sur les communautés les plus touchées par la pauvreté et la maladie, de même que sur les organismes et les prestataires de services qui les servent et les représentent.



ÉTUDES DE CAS : OCCASIONS D'INVESTISSEMENT

La suppression du programme de l'USAID, le retrait du multilatéralisme et la réduction des engagements financiers des pays donateurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) pour la santé mondiale [affectent déjà les résultats de santé dans le monde](#). Ce démantèlement rapide et immédiat de l'architecture financière actuelle de la santé mondiale coïncide avec la montée des mouvements anti-droits, des revers en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) ainsi que d'autonomie corporelle, sans oublier les tendances antidémocratiques et la désinformation à travers le monde.

Le Canada doit renouveler son engagement à soutenir activement les mécanismes et les politiques de santé mondiale ainsi que les organismes de santé et de droits humains qui luttent contre le VIH, les iniquités en santé, la stigmatisation, la discrimination et les cadres juridiques et de politiques préjudiciables. Le gouvernement canadien devrait envisager les occasions d'investissement suivantes :

Le Fonds mondial : Le Fonds mondial finance [28 %](#) des programmes internationaux sur le VIH, 76 % de ceux sur la TB et 62 % de ceux sur le paludisme. Il vise actuellement à amasser 18 milliards de dollars US pour son prochain cycle de subventions de trois ans. S'il atteint cette cible, il pourrait sauver [23 millions de vies supplémentaires et prévenir 400 millions d'infections](#). Le Canada est le [sixième bailleur de fonds en importance](#) du Fonds mondial – une position louable. Toutefois, l'objectif de la huitième reconstitution n'est qu'un minimum et non un maximum. **Le Canada doit renouveler son engagement et augmenter sa contribution à la huitième reconstitution, pour que le Fonds mondial puisse continuer à soutenir des programmes salvateurs en santé mondiale.**

La Politique d'aide internationale féministe : Créée en 2017, la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) du Canada [place les droits des femmes, les droits sexuels et génésiques et la dignité humaine](#) au cœur de la politique étrangère du pays. En santé mondiale, la PAIF est essentielle à des réponses éclairées par une analyse selon le genre et une approche fondée sur les droits humains, face aux enjeux de santé et de développement comme le VIH, la tuberculose et le paludisme, la prévention des pandémies, la préparation et la réponse à celles-ci. **Le gouvernement fédéral doit continuer à investir dans la PAIF et ses mécanismes de financement afin de maintenir son engagement à l'égalité des genres et aux droits humains, en particulier dans le contexte de l'aide internationale à la santé mondiale.**

L'enveloppe d'APD du Canada : En tant que pays à revenu élevé, le Canada a le rôle, la responsabilité, le privilège et l'intérêt partagé d'assurer la bonne santé, le bien-être, la sécurité, la paix, la prospérité et les droits humains pour [toute-s les membres de la communauté mondiale](#). L'APD est l'un des mécanismes fondamentaux qui permettent d'y arriver – non pas de manière indépendante, mais en combinaison avec d'autres outils de financement comme une mobilisation des ressources nationales par les gouvernements des PRFI. Avec la flambée actuelle des taux d'inflation mondiaux et le poids de la dette extérieure des PRFI, l'APD est plus cruciale que jamais. **Conformément aux appels lancés par le secteur de la coopération internationale, le Canada doit augmenter son enveloppe d'APD dès 2025.** Même une augmentation modeste aurait un impact majeur : elle apporterait un soutien crucial à certaines des communautés les plus vulnérables du monde qui font face à des attaques antidémocratiques. De plus, elle signalerait aux pays ayant des visées similaires qu'il existe des partenaires qui prennent au sérieux la réponse à ces multiples crises mondiales croisées et qui respectent leurs engagements au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

CONCLUSION

En cette période de crises et de conflits mondiaux interconnectés, d'instabilité économique et d'érosion des droits humains, il est vital d'investir dans la santé mondiale afin de prévenir la perte rapide des progrès réalisés au cours des dernières années. **Alors que certains pays réduisent leur soutien, le Canada doit intensifier le sien.** Investir dans la santé mondiale – en particulier dans des organismes multilatéraux comme le Fonds mondial – renforcera l'engagement de notre pays à l'égard de la santé, de l'égalité, de la dignité et des droits humains; [générera des retombées économiques majeures](#); et maintiendra le Canada en position de leader solide et efficace sur la scène mondiale. **Nous exhortons le gouvernement du Canada à accroître ses investissements dans la santé mondiale et à reconnaître qu'il s'agit d'un impératif de droits humains. La santé, les droits humains, la paix et la prospérité sont inextricablement liés. En prenant des engagements concrets pour la santé mondiale, le Canada peut contribuer à les améliorer partout dans le monde.**

Le Réseau juridique VIH fait valoir les droits humains des personnes vivant avec le VIH ou le sida et d'autres populations affectées de manière disproportionnée par le VIH, les lois et politiques punitives et la criminalisation, au Canada et dans le monde. Nous accomplissons cela à l'aide de recherches et d'analyses, d'actions en contentieux et d'autres formes de plaidoyer, d'éducation du public et de mobilisation communautaire. Nous envisageons un monde où les droits humains et la dignité de toutes les personnes, y compris les personnes vivant avec le VIH ou le sida et d'autres populations affectées de manière disproportionnée par le VIH et la criminalisation, sont respectés, protégés et réalisés; où toutes les personnes comprennent et peuvent exercer leurs droits humains; et où les lois et les politiques facilitent l'accès à la prévention, aux soins, aux traitements et au soutien.